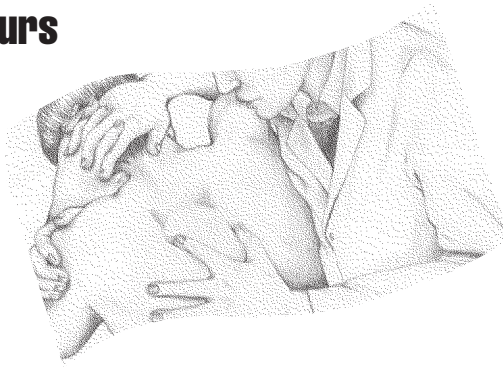


Portrait statistique des travailleurs en réadaptation pour 2001-2002



ÉTUDES ET RECHERCHES

Jean-François Godin
Raymond Baril
Paul Massicotte

R-440

RAPPORT





Solidement implanté au Québec depuis 1980, l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) est un organisme de recherche scientifique reconnu internationalement pour la qualité de ses travaux.

NOS RECHERCHES *travaillent pour vous !*

MISSION

- ▶ Contribuer, par la recherche, à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à la réadaptation des travailleurs qui en sont victimes.
- ▶ Offrir les services de laboratoires et l'expertise nécessaires à l'action du réseau public de prévention en santé et en sécurité du travail.
- ▶ Assurer la diffusion des connaissances, jouer un rôle de référence scientifique et d'expert.

Doté d'un conseil d'administration paritaire où siègent en nombre égal des représentants des employeurs et des travailleurs, l'IRSST est financé par la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Visitez notre site Web ! Vous y trouverez une information complète et à jour. De plus, toutes les publications éditées par l'IRSST peuvent être téléchargées gratuitement.

www.irsst.qc.ca

Pour connaître l'actualité de la recherche menée ou financée par l'IRSST, abonnez-vous gratuitement au magazine *Prévention au travail*, publié conjointement par l'Institut et la CSST.

Abonnement : 1-877-221-7046

IRSST - Direction des communications
505, boul. De Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec)
H3A 3C2

Téléphone : (514) 288-1551

Télécopieur : (514) 288-7636

publications@irsst.qc.ca

www.irsst.qc.ca

© Institut de recherche Robert-Sauvé
en santé et en sécurité du travail,
novembre 2005

Portrait statistique des travailleurs en réadaptation pour 2001-2002

Jean-François Godin, Raymond Baril et Paul Massicotte
Organisation du travail, IRSST

ÉTUDES ET
RECHERCHES

RAPPORT

Avis de non-responsabilité

L'IRSST ne donne aucune garantie relative à l'exactitude, la fiabilité ou le caractère exhaustif de l'information contenue dans ce document. En aucun cas l'IRSST ne saurait être tenu responsable pour tout dommage corporel, moral ou matériel résultant de l'utilisation de cette information.

Notez que les contenus des documents sont protégés par les législations canadiennes applicables en matière de propriété intellectuelle.

Cliquez recherche
www.irsst.qc.ca



Cette publication est disponible
en version PDF
sur le site Web de l'IRSST.

Cette étude a été financée par l'IRSST. Les conclusions et recommandations sont celles des auteurs.

CONFORMÉMENT AUX POLITIQUES DE L'IRSST

**Les résultats des travaux de recherche publiés dans ce document
ont fait l'objet d'une évaluation par des pairs.**

SOMMAIRE

Ce rapport de recherche dresse un bilan statistique des travailleurs dont les lésions professionnelles ont requis un passage par le programme de réadaptation physique, sociale et/ou professionnelle. L'objectif principal de cette étude est de dresser un tableau général du profil des travailleurs en réadaptation afin d'en faire ressortir les éléments qui mériteraient d'être davantage éclairés par de futures recherches. Cette étude vise plus particulièrement à produire un bilan des profils socio-démographiques, d'emploi et de types de lésion des travailleurs en réadaptation, ainsi qu'à effectuer des analyses de parcours spécifiques en réadaptation.

Il s'agit principalement d'une étude descriptive effectuée à partir des données de 2001 et 2002 du Dépôt de données central et régional (DDCR) de la CSST. Cette base de données administratives contient les informations sur les dossiers ouverts et clos. À l'aide des inscriptions des années antérieures sur les dossiers ouverts et clos, il a été possible de distinguer et d'extraire les nouveaux dossiers en lien avec la réadaptation et les débours afférents. Afin de faire ressortir, dans le présent document, un portrait actuel des travailleurs en réadaptation, seuls les nouveaux dossiers de 2001-2002 ont fait l'objet d'une analyse descriptive.

Les principaux résultats montrent que le sexe, l'âge, la taille des entreprises, les maux de dos et les troubles musculo-squelettiques (TMS), la rechute ainsi que les emplois du secteur secondaire apparaissent comme des éléments importants des caractéristiques de la clientèle du programme de réadaptation.

Le champ de recherche sur la réadaptation étant toujours en voie de développement à l'IRSST, les résultats émergents de cette activité pourraient servir d'assises pour élargir et orienter des recherches dans ce domaine. La connaissance détaillée des caractéristiques actuelles des personnes en réadaptation constitue un outil important pour l'orientation des interventions en lien avec cette problématique.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	i
TABLE DES MATIÈRES.....	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	iv
FAITS SAILLANTS.....	1
INTRODUCTION.....	2
1. LES DONNÉES DE LA CSST.....	3
1.1 Les définitions clés: la nomenclature utilisée.....	3
2. PROFIL DE LA CLIENTÈLE EN RÉADAPTATION.....	7
2.1 Profil comparatif de la clientèle en réadaptation pour 2001 et 2002.....	7
2.2 Profil comparatif de la clientèle en réadaptation 2001-2002 et de celle des autres dossiers indemnisés.....	8
2.2.1 Les attributs individuels : le sexe et l'âge.....	8
2.2.2 Les caractéristiques des emplois.....	9
2.2.3 Les types de lésion en réadaptation.....	9
2.3 La gravité des lésions professionnelles de la clientèle en réadaptation.....	10
2.3.1 La gravité des lésions en termes d'APIPP.....	10
2.3.2 La gravité des lésions en termes de durée.....	11
3. LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.....	13
4. LES RÉGIONS DE RÉSIDENCE.....	15
5. LES TRAJECTOIRES SPÉCIFIQUES.....	17
5.1 La rechute en réadaptation.....	17
5.2 Les inemployables : qui sont-ils?.....	17
CONCLUSION.....	19
RÉFÉRENCES.....	23
ANNEXE.....	25

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition de la clientèle en réadaptation pour 2001 et 2002.....	27
Tableau 2 : Ventilation des jeunes selon le sexe.....	28
Tableau 3 : Répartition des cinq secteurs d'activité économique les plus représentés en réadaptation selon le sexe	28
Tableau 4 : Comparaison des dossiers indemnisés et en réadaptation selon le sexe et l'âge.....	29
Tableau 5 : Répartition des dossiers indemnisés pour les secteurs d'activité économique les plus représentés	30
Tableau 6 : Répartition des dossiers indemnisés selon les grands groupes professionnels	31
Tableau 7 : Répartition des dossiers indemnisés pour les sous-groupes professionnels les plus représentés	32
Tableau 8 : Répartition des dossiers indemnisés pour les professions les plus représentées.....	33
Tableau 9 : Répartition des dossiers indemnisés pour la nature des lésions les plus représentées.....	33
Tableau 10 : Répartition des dossiers indemnisés pour les sous-catégories du genre d'accident les plus représentées	34
Tableau 11 : Répartition des dossiers indemnisés selon le genre d'accident	35
Tableau 12 : Répartition des dossiers indemnisés pour les sous-catégories du siège les plus représentées	36
Tableau 13 : Répartition des dossiers indemnisés selon le type de lésion.....	36
Tableau 14 : Répartition des types de lésion en réadaptation selon le sexe et l'âge.....	37
Tableau 15 : Gravité des lésions selon certaines caractéristiques.....	38
Tableau 16 : Gravité des lésions selon le revenu annuel des travailleurs.....	39
Tableau 17 : Gravité des lésions selon la masse salariale des entreprises.....	40
Tableau 18 : Nombre de jours indemnisés et taux d'APIPP pour les six grands groupes professionnels les <i>plus</i> représentés	41
Tableau 19 : Nombre de jours indemnisés et taux d'APIPP pour les six grands groupes professionnels les <i>moins</i> représentés	42
Tableau 20 : Gravité des lésions selon les secteurs d'activité économique les plus représentés.....	43
Tableau 21 : Répartition des dossiers indemnisés selon la période totale d'indemnisation	45
Tableau 22 : Ventilation des dossiers en réadaptation selon le délai entre l'événement et le premier paiement de type de réadaptation	45
Tableau 23 : Période totale d'indemnisation selon certaines caractéristiques.....	46
Tableau 24 : Nombre de jours indemnisés selon certaines caractéristiques	47
Tableau 25 : Taille de l'entreprise selon le type de dossier.....	48
Tableau 26 : Répartition des dossiers indemnisés selon la masse salariale des entreprises et les secteurs industriels.....	49
Tableau 27 : Nombre de jours indemnisés selon la masse salariale de l'entreprise	50
Tableau 28 : Répartition des types de lésion en réadaptation selon la masse salariale des entreprises	51
Tableau 29 : Nombre de jours indemnisés selon le revenu annuel des travailleurs	52

Tableau 30 : Caractéristiques de la clientèle en réadaptation déclarée inemployable	53
Tableau 31 : Région de résidence de la clientèle en réadaptation déclarée inemployable	53
Tableau 32 : Comparaison des dossiers indemnisés et en réadaptation selon la catégorie du dossier	54
Tableau 33 : Région de résidence de la clientèle en réadaptation	55
Tableau 34 : Gravité des lésions selon la région de résidence.....	56
Tableau 35 : Nombre de jours indemnisés selon la région de résidence	57

FAITS SAILLANTS

La sur-représentation des femmes

- ↵ Bien que les hommes soient proportionnellement plus nombreux que les femmes à toucher des indemnités, on remarque une légère sur-représentation des femmes en réadaptation par rapport aux autres types d'atteinte indemnisés.
- ↵ Comparativement aux hommes, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses en réadaptation pour des troubles musculo-squelettiques (TMS) alors que le dos constitue le principal siège de lésion autant pour les femmes que pour les hommes.

Les lésions au dos et les troubles musculo-squelettiques (TMS)

- ↵ Les lésions dorsales et les troubles musculo-squelettiques regroupent près de la moitié des dossiers en réadaptation sociale et professionnelle.
- ↵ Les principaux sièges de lésion des travailleurs en réadaptation sont, par ordre d'importance : le dos (29,9%), les épaules (13,7%), les jambes (8,3%), les sièges multiples (8,1%) et les bras (8,0%). En réadaptation, ces sièges de lésion sont tous sur-représentés par rapport aux autres types de dossier indemnisés.

La problématique de l'âge

- ↵ Il semble exister une relation non-linéaire entre la gravité des lésions et l'âge des travailleurs en réadaptation. En effet, les jeunes de 15 à 19 ans ainsi que les travailleurs de plus de 55 ans inscrits au programme de réadaptation détiennent un taux moyen d'atteinte permanente à leur intégrité physique ou psychique (APPIP) supérieur à la moyenne des travailleurs en réadaptation. Contrairement aux travailleurs plus âgés, le nombre de jours indemnisés des jeunes est inférieur à celui de la moyenne.
- ↵ La durée totale au programme de réadaptation varie selon l'âge, les travailleurs de plus de 25 ans ayant passé proportionnellement plus de temps à ce programme.

La taille de l'entreprise

- ↵ Il y a proportionnellement plus de travailleurs au programme de réadaptation dans les petites entreprises. Ces travailleurs s'absentent plus longtemps et, par conséquent, reçoivent davantage d'indemnités.

Le secteur secondaire de l'économie

- ↵ Les travailleurs du secteur secondaire sont nettement sur-représentés en réadaptation.

La rechute en réadaptation

- ↵ Les rechutes, autant pour les maladies professionnelles que pour les accidents, sont plus fréquentes en réadaptation que dans les autres types de dossiers indemnisés. Elles représentent 14,9% des dossiers en réadaptation.

INTRODUCTION

Le programme de réadaptation sociale et professionnelle, offert par la CSST, a pour objectif de réintégrer en emploi les travailleurs victimes d'une lésion professionnelle et requérant une réadaptation physique, sociale ou professionnelle. En 1991, les coûts rattachés à ce programme atteignaient près de la moitié des déboursés totaux d'indemnisation de la CSST (Baril et al. 1994). À cette époque, le dos constituait tout près de la moitié des sièges de lésion en réadaptation, tandis que les secteurs du commerce ainsi que du bâtiment et des travaux publics englobaient près du tiers des dossiers du programme. Au cours des dix dernières années, le marché de l'emploi a connu de grands bouleversements (informatisation, globalisation des marchés, poursuite de la tertiarisation), de sorte que le profil des travailleurs au programme de réadaptation a possiblement connu des changements notables. C'est ce que l'on propose de vérifier dans le cadre de cette activité en dressant un bilan statistique actuel de ces travailleurs dont les lésions professionnelles ont requis le passage par un programme de réadaptation.

Ce rapport vise à produire un bilan actualisé des profils socio-démographiques, d'emploi et de types de lésion des travailleurs en réadaptation, ainsi qu'à effectuer des analyses des trajectoires spécifiques (inemployable et rechute). De ce fait, il cherche à mettre en place un document de référence sur lequel l'IRSST et les chercheurs dans le domaine de la réadaptation pourront s'appuyer afin de cibler les problématiques futures. Une attention particulière sera portée aux jeunes travailleurs de 15 à 24 ans qui représentent un des champs d'intérêt à l'IRSST.

1. LES DONNÉES DE LA CSST

Le présent rapport dresse un portrait statistique des dossiers indemnisés en réadaptation. Il s'agit principalement d'une étude descriptive effectuée à partir des données de 2001 et 2002 du Dépôt de données central et régional (DDCR) de la CSST. Cette base de données administratives contient les informations sur les dossiers ouverts et clos. Seuls les dossiers ouverts font continuellement partie des données informatisées de la CSST, tant et aussi longtemps que la Commission verse des indemnités aux travailleurs. Les dossiers clos¹ apparaissent uniquement dans les fichiers mis à jour à l'IRSST pour les trois années précédant l'année en cours. À l'aide des inscriptions des années antérieures, il a été possible de distinguer et d'extraire les nouveaux dossiers en lien avec la réadaptation et les débours afférents. Les analyses portent ainsi sur les 11 092 dossiers des travailleurs dont la lésion professionnelle est survenue en 2001 ou 2002 et qui sont entrés en réadaptation à une date ultérieure².

Pour les besoins de cette activité de recherche, seuls les nouveaux dossiers³ en réadaptation ont été pris en compte. Ces derniers serviront à établir le profil descriptif des travailleurs nouvellement inscrits en réadaptation dont la lésion professionnelle est survenue au cours des années 2001 et 2002. En plus des données socio-démographiques (âge, sexe, région, secteur d'activité et profession), les informations rattachées aux lésions professionnelles (le type de dossier, les sièges, la nature et l'agent causal de la lésion ainsi que le type d'accident) serviront à des fins d'analyse descriptive détaillée.

1.1 Les définitions clés: la nomenclature utilisée

La présentation des résultats d'une étude comme celle-ci nécessite une multiplicité de catégorisations dont plusieurs, pour être précises et rigoureuses, requièrent une définition. Pour désigner ces différentes catégorisations, il a fallu recourir à des expressions synthétiques, et parfois à des synonymes. Il y aurait donc lieu, pour le lecteur soucieux de bien saisir les nuances du présent document, de prendre d'abord connaissance des définitions terminologiques.

Voici la liste descriptive des catégorisations utilisées et, le cas échéant, des raisons ayant justifié les regroupements effectués pour le traitement de certaines variables :

¹ Un dossier est déclaré clos, lorsque la CSST cesse de verser des indemnités au travailleur.

² L'analyse de la situation et la mise en place d'un plan d'action sont généralement amorcés antérieurement à l'indication administrative d'un versement d'indemnité de réadaptation. Les analyses du présent rapport portent sur les travailleurs dont la lésion professionnelle est survenue au cours des années 2001 ou 2002 qui ont nécessité le passage par le programme de réadaptation sociale et professionnelle. Parmi les 11 092 travailleurs indemnisés en 2001 et 2002, 213 d'entre eux ont touché aucun versement d'indemnité de remplacement de revenu (IRR).

³ L'information provenant de la CSST ne permet pas de distinguer l'unicité des dossiers. Par conséquent, un individu ayant subi deux lésions professionnelles aura deux dossiers distincts. Cette situation, bien que rare, ne devrait pas affecter nos résultats. Pour alléger l'écriture, on parlera parfois des lésions professionnelles des travailleurs au lieu des dossiers.

i) Les maux de dos

D'après la définition de la CSST, les maux de dos font référence aux « affections vertébrales d'origine professionnelle ». « Les affections vertébrales d'origine professionnelle peuvent être regroupées cliniquement en deux catégories : les affections vertébrales spécifiques et les affections vertébrales non-spécifiques. Dans leur ensemble, les affections vertébrales spécifiques ou non-spécifiques regroupent les réactions physiopathologiques caractérisées par des symptômes tels la douleur avec parfois des problèmes de fonctionnement. »⁴ Pour éviter l'utilisation constante de la périphrase « les affections vertébrales d'origine professionnelle », on se référera plutôt à l'expression « maux de dos ».

ii) Les lésions en « ITE » ou les troubles musculo-squelettiques (TMS)

Selon la CSST, « [l]es lésions en « ITE » du système musculo-squelettique regroupent les réactions physiopathologiques d'origine professionnelle, caractérisées par des symptômes et des signes inflammatoires, et qui s'établissent des suites d'un traumatisme ou qui sont attribuables au travail répétitif. Si ces lésions professionnelles affectent la colonne vertébrale, elles ne sont pas prises en compte dans ce groupe puisqu'elles sont considérées avant tout comme des affections vertébrales. »⁵ Dans le document qui suit, les termes « lésions en ITE » et « troubles musculo-squelettiques » sont considérés comme équivalents.

iii) Les grands groupes de profession, les sous-groupes de profession et les professions

La codification de chaque profession est basée sur la Classification canadienne descriptive des professions (CCDP) représentant en gros le niveau de compétence des emplois occupés. Les *grands groupes* correspondent à la classification à deux chiffres lesquels indiquent respectivement le genre de compétences et le niveau de compétence des professions. Le niveau de compétence est généralement défini selon le niveau et le genre d'étude et de formation requis pour accéder à un emploi et en remplir les fonctions. Les *sous-groupes* représentent la classification à trois chiffres. Cette catégorisation précise le domaine de la profession. Enfin, le code à quatre chiffres indiquent les *professions*.

iv) Les caractéristiques de la lésion⁶

- La *nature de la lésion* ou de la maladie identifie la ou les principales caractéristiques physiques de la blessure ou de la maladie.
- Le *siège de la lésion* identifie la partie du corps qui est directement affectée par la nature de la blessure ou de la maladie précédemment identifiée.
- L'*agent causal* de la lésion identifie l'objet, la substance, l'exposition ou le mouvement du corps qui a produit ou infligé directement la blessure ou la maladie préalablement identifiée.
- L'*agent causal secondaire* de la lésion identifie l'objet, la substance ou la personne qui a généré l'agent causal de la lésion ou qui a contribué au genre d'accident.

⁴ Pour plus de renseignements sur la définition des affections vertébrales d'origine professionnelle, voir le document suivant : « Statistiques sur les affections vertébrales, 1999-2002, (2003), Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information, CSST, 23 pages. »

⁵ Statistiques sur les lésions en « ITE » du système musculo-squelettique, 1999-2002, (2003), Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information, CSST, 73 pages.

⁶ Les définitions proviennent du « Manuel de codage » de la CSST (1996).

- Le *genre d'accident* décrit la manière dont la blessure ou la maladie a été produite ou infligée par l'agent causal de la lésion.
- La *sous-catégorie du genre d'accident* identifie un ensemble spécifique de genres d'accident.

v) *Les dossiers en réadaptation versus les autres dossiers indemnisés*

Dans le cadre de ce document, deux types de dossiers sont différenciés. Les « autres dossiers indemnisés » représentent tous les dossiers pour lesquels la CSST a versé des indemnités, à l'exception de celles concernant la réadaptation. Les dossiers concernant la réadaptation feront l'objet d'une analyse distincte alors que les autres dossiers indemnisés serviront à des fins de comparaison. Les dossiers en réadaptation correspondent à ceux dont le travailleur a reçu au moins un versement d'indemnisation en réadaptation.

2. PROFIL DE LA CLIENTÈLE EN RÉADAPTATION

Avant de se pencher sur les profils de la clientèle en réadaptation pour les années 2001-2002, il convient d'examiner les spécificités de chacune des années, lesquelles sont, à peu de chose près, les mêmes⁷. Cette description de la clientèle s'avère particulièrement appropriée puisque tous les croisements présentés ultérieurement, dans ce présent rapport, regrouperont les deux années⁸.

Dans une deuxième section, on comparera le profil de la clientèle en réadaptation 2001-2002 à celui des travailleurs indemnisés qui n'ont pas passé par le programme.

Une dernière section sera consacrée à la gravité des lésions professionnelles de la clientèle en réadaptation.

2.1 Profil comparatif de la clientèle en réadaptation pour 2001 et 2002

Ce sont très majoritairement des hommes qui ont eu recours au programme de réadaptation suite à une lésion professionnelle, tant en 2001 qu'en 2002. Ils représentent plus des deux tiers de la clientèle en réadaptation (Tableau 1). Cependant, chez les travailleurs en réadaptation âgés de 20 à 24 ans, il y a proportionnellement plus de femmes que d'hommes (5,8% comparativement à 4,7%; Tableau 2). La clientèle en réadaptation provient de secteurs d'activité économique bien différents qu'on soit un homme ou une femme (Tableau 3). Chez les femmes, un dossier sur cinq (20,3%) provient du secteur des *services de santé et des services sociaux*, tandis que chez les hommes, environ un dossier sur huit (12,6%) est issu du secteur des *entrepreneurs spécialisés*. Hormis le secteur des *services de santé et des services sociaux*, les secteurs d'activité les plus représentés chez les femmes, sont ceux de la *restauration*, de *l'alimentation* et de *l'habillement*. Du côté des hommes, ce sont les *entrepreneurs spécialisés*, les *secteurs du transport*, les *industries du bois et du métal* ainsi que le *commerce automobile* qui comptent un plus grand nombre de dossiers en réadaptation pour les années 2001-2002. Comme la répartition des sexes diffère d'un secteur de l'économie à l'autre, on s'étonne peu de retrouver, en réadaptation, une hétérogénéité des secteurs d'activité économique entre les hommes et les femmes.

La main-d'œuvre des secteurs primaire et secondaire s'avère sur-représentée au programme de réadaptation (Tableau 1). Au Québec, en 2001, 74,7% de la population active québécoise travaillait dans le secteur tertiaire, 22,5% dans le secteur secondaire, tandis que 2,8% occupait un emploi dans le secteur primaire⁹. Du côté de la clientèle en réadaptation, la moitié (50,4%) œuvrait dans le secteur tertiaire, 44,9% dans le secteur secondaire alors que 4,8% occupait un

⁷ Il aurait été intéressant de suivre l'évolution de la clientèle en incluant l'information des nouveaux dossiers de 2003. Cependant, au moment des analyses, cela s'est avéré impossible vu la période de « maturation » trop courte de ces dossiers.

⁸ Les écarts entre les années 2001 et 2002, des proportions chez les travailleurs en réadaptation, ne montrent aucune tendance spécifique d'une année à l'autre. Étant donné que la comparaison entre les deux années n'apporte rien à la compréhension des profils des travailleurs au programme de la réadaptation et que les écarts sont suffisamment faibles, nous avons choisi de fusionner les données de ces années pour les fins d'analyse.

⁹ Les chiffres clés de l'emploi au Québec, édition 2002, Montréal, Direction des affaires publiques et des communications, Emploi-Québec, 39 pages.

emploi dans le secteur primaire. Les risques d'avoir recours à la réadaptation, suite à une lésion professionnelle, apparaissent plus forts pour les travailleurs des secteurs primaire et secondaire.

La répartition des travailleurs en réadaptation n'est pas uniforme d'un groupe d'âge à l'autre. En effet, près de la moitié (44,1%) de la clientèle en réadaptation a plus de 45 ans au moment de son admission au programme, alors que les jeunes (15-24 ans) ne représentent que 6,0% des cas (Tableau 1). Les 25-44 ans regroupent la moitié (49,9%) des travailleurs en réadaptation. Comparativement à la répartition de la population active¹⁰, on retrouve la même proportion de travailleurs âgés de 25-44 ans en réadaptation (49,9% en réadaptation versus 50,5% dans la population active). Quant aux travailleurs âgés de 15-24 ans, ils affichent une sous-représentation par rapport à la proportion de la population active de la même tranche d'âge (6,0% versus 15,9%), tandis que les 45 ans et plus s'avèrent sur-représentés (44,1% versus 33,6%).

2.2 Profil comparatif de la clientèle en réadaptation 2001-2002 et de celle des autres dossiers indemnisés

Dans cette sous-section, nous examinons les aspects qui différencient la clientèle en réadaptation pour les années 2001-2002 de celle dont les lésions professionnelles n'ont pas requis ce genre de programme en fonction des attributs individuels (sexe, âge), des caractéristiques des emplois (secteurs d'activité économique, secteurs industriels, professions, masse salariale de l'entrepreneur) et des types de lésion.

Des 269 141 dossiers indemnisés en 2001-2002, 11 092 d'entre eux ont requis un passage par le programme de réadaptation sociale et professionnelle. En comparant les dossiers des travailleurs admis au programme de réadaptation aux autres types d'atteinte compensés, on constate d'importantes différences que nous examinons dans ce qui suit.

2.2.1 Les attributs individuels : le sexe et l'âge

Les hommes sont plus nombreux que les femmes à toucher des indemnités, et ce pour l'ensemble des dossiers compensés 2001-2002. Toutefois, en réadaptation, il y a proportionnellement plus de femmes que dans le cas des autres types de dossier indemnisés (31,3% versus 26,7%; Tableau 4).

La clientèle en réadaptation est plus âgée que celle des autres dossiers indemnisés. En effet, la moyenne d'âge de la clientèle en réadaptation est de 43 ans, tandis que celle des autres travailleurs indemnisés est de 38 ans. Toute proportion gardée, les jeunes travailleurs de 15 à 24 ans ayant subi des lésions professionnelles ont eu beaucoup moins recours au programme de réadaptation sociale et professionnelle que les travailleurs plus âgés. C'est chez les travailleurs âgés de 55 ans et plus que l'on note la plus grande sur-représentation de la clientèle en réadaptation. Cette part s'est révélée pratiquement deux fois plus élevée (16,1% comparativement à 8,7% chez les autres travailleurs indemnisés).

¹⁰ Tiré de l'enquête sur la population active (Statistique Canada). Compilation faite par l'Institut de la statistique du Québec.

2.2.2 Les caractéristiques des emplois

En réadaptation, les secteurs d'activité économique les plus représentés sont les *entrepreneurs spécialisés*, et le secteur des *services de la santé et des services sociaux* (8,7% et 7,9% respectivement; voir Tableau 5). La proportion des travailleurs indemnisés dans le secteur des *services de la santé et des services sociaux* demeure toutefois plus élevée pour les autres types de dossiers (11,0%). Les *entrepreneurs spécialisés*, le *transports* et la *construction*¹¹ représentent les secteurs sur-représentés en réadaptation comparativement aux autres types de dossier indemnisés.

D'autre part, si l'on regarde les grands groupes ou les sous-groupes des professions¹², on remarque une sur-représentation des *travailleurs du bâtiment* et du *personnel d'exploitation des transports* en réadaptation en comparaison aux autres types de dossier indemnisés (Tableaux 6 et 7).

Si l'on s'attarde aux professions, ce sont les *camionneurs* et les *charpentiers en charpente de bois* qui se révèlent être les professions sur-représentées en réadaptation (Tableau 8). Plus spécifiquement, ce sont les *camionneurs* qui arrivent au second rang des professions les plus représentées en réadaptation, juste derrière les *manutentionnaires*.

2.2.3 Les types de lésion en réadaptation

La nature des lésions varie selon le type de dossier (réadaptation versus autres dossiers indemnisés). Regroupant un peu plus du quart (28,6%) des lésions, on trouve, au premier rang des dossiers en réadaptation, des entorses, des foulures et des déchirures (Tableau 9). On constate aussi que les fractures et les troubles musculo-squelettiques (tendinite, épicondylite et épitrochléite) font partie des lésions que l'on retrouve davantage du côté des dossiers en réadaptation. À la lumière de ces résultats, on ne s'étonnera pas de constater qu'une plus grande proportion des dossiers en réadaptation sont dûs à des efforts excessifs, des chutes ou des mouvements répétitifs (Tableaux 10 et 11).

Les principaux sièges des lésions des travailleurs en réadaptation sont, par ordre d'importance, le dos¹³ (29,9%), les épaules (13,7%), les jambes (8,3%), les sièges multiples (8,1%) ainsi que les bras (8,0%). Ces sièges sont d'ailleurs tous sur-représentés dans les dossiers en réadaptation (Tableau 12).

Les lésions dorsales (32,8%) et les troubles musculo-squelettiques (12,8%) figurent parmi les lésions professionnelles que l'on retrouve en plus grande proportion dans les dossiers en réadaptation comparativement aux autres types de dossiers indemnisés (Tableau 13).

¹¹ Inclut les constructeurs, les promoteurs et les entrepreneurs généraux.

¹² Les analyses par profession, en ce qui concerne la clientèle en réadaptation, sont limitées compte tenu de la proportion élevée de dossiers pour lesquels on ne possède pas d'information sur le sujet (23,7% des dossiers comparativement à 6,9% pour les autres types de dossiers indemnisés).

¹³ Excluant les lésions cervicales.

En distinguant, pour les types de lésion, les travailleurs indemnisés selon le sexe et l'âge, des différences notables émergent des analyses descriptives. D'abord, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à subir un passage en réadaptation à cause de TMS, alors que le dos constitue la principale lésion impliquant autant les hommes que les femmes (Tableau 14).

Du côté des jeunes travailleurs (15-24 ans), ils ont surtout bénéficié du programme de réadaptation pour d'autres types de lésions que celles reliées au dos ou aux TMS, tandis que les 25 ans et plus ont plus souvent développé des TMS ayant entraîné le passage par la réadaptation (Tableau 14).

2.3 La gravité des lésions professionnelles de la clientèle en réadaptation

Il est possible d'évaluer indirectement la « gravité » d'une lésion professionnelle en tenant compte du nombre de jours indemnisés et du taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (APIPP). L'interprétation de la gravité demeure imparfaite puisqu'on attribuera souvent à un problème de dos un faible taux d'APIPP, alors que ce genre d'atteinte peut s'étaler sur une longue période en termes de jours indemnisés. On doit donc user de prudence lorsqu'on interprète ce type d'indicateur. C'est pourquoi on considèrera en parallèle le taux d'APPIP et le nombre total de jours indemnisés; ceci permettra de nuancer les résultats concernant la gravité des lésions professionnelles.

2.3.1 La gravité des lésions en termes d'APIPP

Le taux moyen d'APIPP des *hommes* (9,2) correspond quasiment au double de celui des *femmes* (5,6). Nous savons que les hommes ont éprouvé, dans une plus forte proportion, des problèmes au dos, auxquels on alloue généralement un faible taux d'APPIP. En fait, la gravité des lésions paraît beaucoup plus forte chez les hommes que chez les femmes (Tableau 15).

Chez les jeunes travailleurs en réadaptation *âgés* entre 15 et 19 ans, le taux d'APPIP de 17,3 représente plus du double du taux moyen d'APPIP (Tableau 15). Il faut cependant préciser que le nombre de jours indemnisés chez ces derniers (410 jours) s'avère passablement inférieur à la moyenne (479 jours). À l'opposé, les travailleurs de plus de 55 ans, avec un taux d'APIPP de 9,7, détiennent un taux d'APPIP plus élevé que celui de l'ensemble des travailleurs en réadaptation (8,2), mais aussi un plus grand nombre de jours indemnisés par rapport à la moyenne.

Ceci vaut aussi pour les travailleurs en réadaptation du *secteur primaire* de l'industrie. Trois points d'APIPP (11,3) les séparent de la moyenne (Tableau 15). Plus encore, ce sont ces travailleurs qui ont reçu des indemnités sur la plus longue période.

En termes de gravité, les travailleurs en réadaptation victimes d'une *lésion au dos* ou de *TMS* ont des taux d'APIPP inférieurs à la moyenne (Tableau 15). Seul le taux moyen d'APIPP des travailleurs ayant subi d'autres types de lésions surpasse la moyenne de l'ensemble des travailleurs en réadaptation. Notons cependant que, pour les TMS, le nombre de jours indemnisés est passablement en dessous de la moyenne.

La gravité des lésions en réadaptation croît proportionnellement aux *revenus annuels* des travailleurs. En effet, le taux d'APIPP connaît un accroissement à chaque tranche de revenu annuel (Tableau 16).

La clientèle en réadaptation occupant un emploi dans une PME détient des taux d'APIPP plus élevés que la moyenne (Tableau 17). Par conséquent, la gravité des lésions apparaît plus forte pour les travailleurs des PME (dont la masse salariale est inférieure à un million de dollars).

Le *personnel médical et les techniciens de la santé*, le *personnel administratif*, les *travailleurs spécialisés dans les services et les ventes*, les *travailleurs spécialisés dans la fabrication* ainsi que les *manutentionnaires* figurent parmi les grands groupes de profession ayant les taux d'APIPP les plus faibles et un moins grand nombre de jours indemnisés (Tableau 19). À l'inverse, les *travailleurs des sciences naturelles*, les *travailleurs du bâtiment*, les *travailleurs forestiers et bûcherons*, les *usineurs*, les *mineurs* ainsi que les *travailleurs des industries de transformation* font partie des groupes de professions détenant les taux d'APIPP les plus élevés (Tableau 18).

Plus spécifiquement, les travailleurs en réadaptation dont la profession est rattachée aux *industries de transformation* (14,0), *sciences naturelles, techniques et mathématiques* (13,0), *bâtiment* (12,2) sont parmi ceux qui ont obtenu les taux d'APIPP les plus élevés, avec plus de quatre points au-dessus de la moyenne. À l'inverse, le *personnel médical*, les *techniciens de la santé* (4,3), les *travailleurs administratif et assimilés* (5,9) et les *travailleurs spécialisés dans les services* (6,4) figurent parmi ceux ayant eu les taux d'APIPP les plus faibles, malgré le fait qu'ils représentent un plus grand nombre de travailleurs en réadaptation. À l'exception des *travailleurs spécialisés dans les services*, la réadaptation de ces travailleurs a nécessité un moins grand nombre de jours indemnisés en réadaptation.

Ce sont les *mineurs*, les *travailleurs des services publics autres, de l'industrie de première transformation des métaux* et du *commerce de gros de produits divers* qui sont au premier rang pour les plus hauts taux d'APIPP. Leurs taux ont trois points au-dessus de la moyenne de l'ensemble des travailleurs en réadaptation. Suivent les *agriculteurs*, les *entrepreneurs*, les *travailleurs de l'industrie du bois*, des *services aux entreprises*, du *transport* et de *l'exploitation forestière* avec des taux d'APIPP supérieurs par un point à la moyenne globale du Québec.

2.3.2 La gravité des lésions en termes de durée

Pour mieux cerner la question de la gravité des lésions professionnelles en termes de durée, nous avons découpé en mois la période pendant laquelle un travailleur était absent de son emploi. Pour cela, deux types de mesures ont été distingués. La première mesure, la *période totale d'indemnisation*, représente la période entre le moment de la survenue de l'incident et le dernier paiement d'indemnité en réadaptation versé par la CSST. Cette mesure inclut aussi les périodes de retour au travail. La seconde mesure calcule le *nombre total de jours indemnisés*, qui correspond à la période durant laquelle un travailleur a reçu des versements d'indemnités de remplacement de revenu. Les mois relatifs à ces deux mesures ont été regroupés en périodes. Les résultats sont présentés aux tableaux 23 et 24.

La période totale d'indemnisation est beaucoup plus longue pour les dossiers en réadaptation que pour les autres dossiers indemnisés (Tableau 21). En effet, plus des trois-quarts (77,9%) des paiements pour les dossiers en réadaptation se sont étalés sur plus d'un an. À l'opposé, 84,9% des autres dossiers indemnisés ont nécessité des paiements pour une période de moins de trois mois. Notons que le délai entre l'incident et le versement du premier paiement de type réadaptation demeure relativement long (Tableau 22). Après six mois, seulement 17,7% des travailleurs en réadaptation auront touché leur premier versement de type réadaptation, alors que 42,1% des travailleurs attendront plus d'un an.

La « période totale d'indemnisation » semble dépendre en partie de l'âge et du secteur d'activité dans lequel œuvrent les travailleurs (Tableau 23). En effet, environ les deux tiers (67,5%) des jeunes âgés entre 15 et 24 ans ont passé plus d'un an en réadaptation alors que les trois-quarts (78,8%) des 45 ans et plus ont passé autant de temps au programme.

Le nombre total de jours indemnisés serait fortement lié à l'âge des travailleurs en réadaptation (Tableau 24). La période en réadaptation des jeunes (15-24 ans) demeure plus courte que celle des plus âgés (45 ans et plus). En fait, 41,6% des jeunes ont été indemnisés sur une période de *moins d'un an*, alors que 66,0% des travailleurs plus âgés ont reçu des indemnités durant une période de *plus d'un an*.

En termes du nombre total de jours indemnisés, c'est le secteur d'activité économique des *entrepreneurs spécialisés* (Tableau 20) qui domine avec une moyenne de 577,7 jours; suivent de très près les *services immobiliers* avec 573 jours et les *constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux* avec 571,6 jours, ce qui représente environ trois mois de plus que la moyenne globale des travailleurs en réadaptation. Fait à remarquer : seuls les *entrepreneurs spécialisés* font partie des dix secteurs d'activité économique ayant les plus hauts taux d'APIPP. Plus précisément, ils arrivent au sixième rang.

Les travailleurs indemnisés en réadaptation œuvrant dans le secteur primaire de l'industrie reçoivent dans une plus grande proportion (73,9%) des versements d'indemnité sur une période de plus d'un an (Tableau 24). Quant aux travailleurs indemnisés des secteurs secondaire et tertiaire, 64,8% et 66,0% d'entre eux ont touché des versements d'indemnisation sur une telle période.

Le nombre total de jours indemnisés pour les travailleurs victimes de TMS est généralement moins grand que celui des travailleurs ayant des problèmes au dos ou tout autre type de lésion (Tableau 24). En fait, 58,0% des travailleurs ayant subi des TMS ont reçu des indemnités pour une période dépassant une année, comparativement à 69,3% des travailleurs en réadaptation pour des problèmes au dos et 65,6% pour ceux ayant subi tout autre type de lésion.

3. LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

La masse salariale d'une entreprise est largement liée à son nombre d'employés et au niveau de salaire du secteur d'emploi. Les données administratives de la CSST ne contiennent pas l'information sur la taille exacte de l'entreprise à laquelle les travailleurs indemnisés sont affiliés. Elles renferment néanmoins l'information sur la masse salariale des entreprises pour chacun des travailleurs ayant reçu des indemnités. On peut affirmer, sans trop se tromper, qu'une masse salariale annuelle inférieure à cinq millions de dollars correspond à une petite ou moyenne entreprise (PME). D'un autre côté, une masse salariale dépassant les cinq millions de dollars demeure un des traits d'une grande entreprise.

Bien que la taille de l'entreprise estimée par le biais de sa masse salariale demeure imparfaite, elle révèle des constats inédits. Ainsi la proportion des travailleurs en réadaptation serait inversement proportionnelle à la masse salariale de l'entreprise (Tableau 25). Autrement dit, la proportion de travailleurs en réadaptation s'avère beaucoup moins élevée dans les grandes entreprises (14,8%) que dans les plus petites (21,5%). Plus encore, la proportion des dossiers en réadaptation des petites entreprises (moins de 200 000\$) représente plus du double de celle des autres dossiers indemnisés (10,2%) pour les entreprises de taille semblable.

La proportion des travailleurs en réadaptation est également variable lorsqu'on tient compte à la fois de la taille des entreprises et du secteur d'industrie (Tableau 26). En fait, la proportion des travailleurs en réadaptation provenant des PME décroît graduellement selon que l'on considère les secteurs primaire, secondaire et tertiaire, passant de 79,5% à 69,8%.

La période d'indemnisation des travailleurs en réadaptation diffère aussi selon la taille de l'entreprise (Tableau 27). En effet, plus de 70%¹⁴ des travailleurs en réadaptation occupant un emploi dans une PME ont reçu des indemnités pendant plus d'un an. Pour les grandes entreprises, c'est environ la moitié des travailleurs en réadaptation qui ont été indemnisés sur une période de plus d'un an.

On retrouve très peu de liens entre la survenue d'un type de lésion en particulier et la taille de l'entreprise si ce n'est que les TMS semblent une lésion caractéristique des grandes entreprises des secteurs primaire et secondaire de l'industrie (Tableau 28).

Plus du tiers (38,9%) des travailleurs en réadaptation ont un revenu annuel de moins de 25 000\$ (Tableau 29). Ce qui laisse sous-entendre que les emplois de moindre revenu seraient associés à des risques plus élevés de subir une lésion professionnelle nécessitant un passage par le programme de réadaptation.

¹⁴ Calcul déduit à partir du Tableau 27.

4. LES RÉGIONS DE RÉSIDENCE

La grande région métropolitaine de Montréal¹⁵ regroupe un peu moins du quart (23,7%) des cas de réadaptation en 2001-2002 (Tableau 33). Contrairement à ce qu'on aurait pu s'attendre, en considérant la proportion de la population active présente dans les régions de Montréal et de la Montérégie (25,0% et 18,3% respectivement¹⁶), c'est dans la Montérégie que se retrouve la plus grande proportion de travailleurs en réadaptation en 2001-2002 (21,4% versus 18,4%). Par conséquent, les travailleurs résidant dans la région de la Montérégie sont proportionnellement plus nombreux au programme de réadaptation (un dossier sur cinq) même si la population active de cette région est représentée par un moins grand nombre de travailleurs. Cette situation pourrait potentiellement s'expliquer par une répartition occupationnelle distincte et des activités économiques propres à chacune de ces régions.

La gravité des lésions professionnelles varie d'une région à l'autre. Pour les régions du Saguenay-Lac St-Jean, du Bas St-Laurent, de la Gaspésie et des Laurentides, on dénote des taux d'APIPP supérieurs à la moyenne (Tableau 34). Elles ont aussi un nombre moyen de jours indemnisés au-dessus de la moyenne. Vient se greffer à ce groupe la région de l'Outaouais. Seule exception, la région du Bas St-Laurent pour laquelle le nombre de jours moyens indemnisés est en-dessous de la moyenne comparativement à l'ensemble du Québec.

Un second indicateur de la gravité des lésions est la durée d'indemnisation. Celle-ci diffère aussi d'une région à l'autre (Tableau 35). En effet, près de 80% des travailleurs en réadaptation résidant dans la région du Saguenay-Lac St-Jean ont reçu des indemnités durant plus d'un an, alors que 50% de ceux habitant dans la région de l'Estrie ou de Chaudière-Appalache ont touché des indemnités pour une période de temps inférieure à un an. Cette variation de la gravité des lésions professionnelles pourrait être attribuée à la différenciation des secteurs d'emploi dans les régions.

¹⁵ La grande région métropolitaine de Montréal rassemble ici les régions de Montréal et de Laval.

¹⁶ Source : recensement 2001.

5. LES TRAJECTOIRES SPÉCIFIQUES

Au programme de réadaptation, une partie de la clientèle connaît parfois des trajectoires spécifiques. La rechute et l'inemployabilité¹⁷ font partie de ces trajectoires sur lesquelles on s'attardera dans les sous-sections suivantes.

5.1 La rechute en réadaptation

Bien que la très grande majorité des dossiers indemnisés soit reliée à un premier accident (Tableau 32), on distingue une proportion non négligeable de dossiers en réadaptation résultant d'une rechute (accident ou maladie professionnelle). Au total, les travailleurs ayant connu une rechute, autant pour les maladies professionnelles (1,7%) que pour les accidents (13,2%), correspondent à 14,9% des dossiers en réadaptation alors que, pour les autres types de dossiers indemnisés, la proportion atteint seulement 3,2%.

5.2 Les inemployables : qui sont-ils?

Pour les années 2001 et 2002, on dénombre 148 cas déclarés inemployables suite à une lésion professionnelle. Les hommes représentent 80% des cas n'étant pas en mesure de retourner sur le marché du travail (Tableau 30). L'inemployabilité apparaît propre aux *travailleurs âgés* puisque plus de 85% d'entre eux sont âgés de plus de 45 ans au moment où leur dossier a été placé parmi les cas sans possibilité de retour au travail. Le quart des travailleurs, dits inemployables en 2001-2002, avait des problèmes au dos. Enfin le taux moyen d'APIPP des travailleurs déclarés inemployables (47,9) est largement supérieur à la moyenne de l'ensemble des travailleurs en réadaptation (8,2).

C'est dans les *régions de Montréal et de la Montérégie* que l'on retrouve la plus grande proportion de travailleurs inemployables après avoir subi une lésion professionnelle (Tableau 31). Ils représentent, en tout, la moitié des cas d'inemployabilité alors que seulement 39,8% des dossiers en réadaptation proviennent de ces régions.

¹⁷ L'inemployabilité fait ici référence à l'incapacité de retour au travail.

CONCLUSION

Ce bref portrait statistique ouvre la porte à diverses pistes de recherche susceptibles d'éclairer la problématique de la réadaptation. Celui-ci fait ressortir, de façon générale, les principaux éléments rattachés à la réinsertion sociale et professionnelle des travailleurs et des travailleuses québécois. En dépit de la nature essentiellement descriptive des données présentées, on peut d'ores et déjà effectuer un minimum de constats.

Dans l'ensemble, on retient pour les années 2001-2002, que les *femmes* sont essentiellement sur-représentées du côté de la réadaptation, même si la majorité des nouveaux dossiers concerne surtout des *hommes*. Ce constat est analogue à celui de Baril et al. (1994) qui montrait qu'en 1991, la proportion de femmes en réadaptation atteignait 28,1% comparativement à 22,4% pour les autres dossiers indemnisés.

En 2001-2002, les *lésions dorsales* et les *troubles musculo-squelettiques* constituent tout près de la moitié (45,2%) des dossiers en réadaptation sociale et professionnelle. Soulignons que les troubles musculo-squelettiques touchent un plus grand pourcentage de femmes. La croissance des emplois dans le secteur des services, où l'on trouve une forte proportion de femmes, et l'augmentation continuelle de la participation féminine au marché du travail expliquent possiblement cette progression. Les lésions au dos constituent la principale cause du passage par la réadaptation autant chez les hommes que chez les femmes.

La problématique de *l'âge* émerge comme un des aspects importants en réadaptation. Malgré leur moins grand nombre en réadaptation, la gravité en termes d'atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (APPIP) des lésions chez les jeunes de 15 à 19 ans est supérieure à la moyenne de l'ensemble des dossiers indemnisés. Néanmoins, les jeunes se rétablissent plus rapidement que la moyenne des travailleurs en réadaptation. Mais une réinsertion trop hâtive sur le marché de l'emploi pourrait induire un risque élevé de rechute¹⁸ nuisant à une réinsertion professionnelle définitive et handicapant une partie de la population active future. Vu sous cet angle, la situation des jeunes demeure un enjeu important auquel il faudrait porter une attention particulière.

Pour ce qui est des travailleurs en réadaptation âgés de plus de 55 ans, la situation apparaît plutôt difficile. La gravité des lésions professionnelles (taux d'APPIP) ainsi que la durée d'indemnisation sont supérieures à la moyenne de l'ensemble des travailleurs en réadaptation. Plus encore, la proportion des travailleurs âgés (55 ans et plus) en réadaptation s'est révélée pratiquement deux fois plus élevée que celle des autres travailleurs indemnisés. Sur le plan physiologique, la réadaptation peut nécessiter une plus longue période pour cette clientèle. La réinsertion en emploi demeure aussi un aspect difficile puisqu'ils représentent la majorité des cas déclarés inemployables.

Le programme de réadaptation vise d'abord et avant tout la réinsertion sociale et professionnelle durable et sécuritaire des travailleurs accidentés. Or, au cours de ce processus, plusieurs travailleurs auront une rechute, ce qui tend à retarder la période de réinsertion professionnelle définitive. Les cas de rechute correspondent à environ un dossier sur six des travailleurs en

¹⁸ En tout, 23,8% des jeunes en réadaptation ont subi une rechute.

réadaptation. Toutefois, la problématique des rechutes demeure un aspect peu étudié qui gagnerait à être exploré plus amplement.

Avec la tertiarisation croissante du marché de l'emploi, on pourrait penser que le nombre des TMS viendrait à diminuer. Or, contrairement à toute attente, ce secteur de l'économie a engendré, en terme absolu, une part de TMS équivalente à celle du secteur secondaire de l'économie. En dépit de la nature moins physique des emplois dans le secteur tertiaire, il n'en demeure pas moins que c'est dans celui-ci qu'on note, en nombre absolu, le plus grand nombre de cas de lésions au dos en réadaptation.

L'environnement de travail constitue l'une des dimensions importantes pouvant entraîner, ou du moins, accroître les risques de subir une lésion professionnelle. On constate un lien entre la taille de l'entreprise et la présence de travailleurs au programme de réadaptation. En effet, les travailleurs en réadaptation proviennent davantage des petites et moyennes entreprises (PME). De plus, ces travailleurs reçoivent en moyenne des indemnités sur une plus longue période que les travailleurs en réadaptation provenant des grandes entreprises. Il serait pertinent de se pencher sur cette problématique et d'explorer les facteurs organisationnels sous-jacents à cette réalité et sur lesquels on pourrait agir pour prévenir un tel phénomène.

Enfin, le secteur secondaire de l'industrie nécessiterait une attention particulière compte tenu de la forte proportion de travailleurs en réadaptation. En effet, la proportion des travailleurs provenant de ce secteur constitue un peu moins de la moitié (44,9%) des dossiers en réadaptation, alors que seulement 22,5% de la population active québécoise travaille dans ce secteur. En nombre absolu, le secteur secondaire a obtenu pratiquement la même proportion de dossiers en réadaptation que le secteur tertiaire, alors que ce dernier emploie trois fois plus de travailleurs que le secteur secondaire.

On ne saurait achever ce rapport sans dire un mot sur d'éventuelles analyses complémentaires qui pourraient être entreprises à partir des données connexes à cette étude. À la lumière des résultats présentés dans ce rapport, les sujets suivants pourraient être privilégiés :

- la problématique de réadaptation des **travailleurs provenant des petites et moyennes entreprises** est suffisamment présente dans les résultats pour susciter un examen plus poussé pouvant éclairer avec profit les enjeux en cours. Si l'on désire intervenir efficacement en matière de santé et sécurité au travail, il importe de mieux cerner la question;
- la **croissance continue des femmes** en réadaptation soulève des questions que les données de la CSST ne peuvent éclaircir. Plus particulièrement, la forte proportion des femmes ayant connu des troubles musculo-squelettiques demeure une avenue intéressante inexplorée sur laquelle il faudrait se pencher;
- la **problématique des âges** en réadaptation affiche des particularités (lésions spécifiques, ventilation hétérogène selon le sexe). Il faudrait s'y attarder spécifiquement afin de mieux cerner la situation d'emploi de ceux plus âgés et la problématique de réinsertion en emploi spécifique aux jeunes travailleurs;

- le **secteur secondaire** de l'économie, bien qu'il ne constitue que le quart de la population active au Québec, a généré une proportion comparable à celle du secteur tertiaire de travailleurs en réadaptation. Sur le plan de la prévention et de l'intervention, ce secteur mériterait une attention particulière afin de réduire le nombre de travailleurs en réadaptation;
- enfin, bien qu'elles aient leur utilité, les analyses univariées présentées dans les pages qui précèdent sont limitatives. Des analyses multivariées pourraient sans doute fournir une image plus précise de la clientèle en réadaptation.

RÉFÉRENCES

Baril R, Martin JC, Lapointe C, Massicotte P. (1994). Étude exploratoire des processus de réinsertion sociale et professionnelle des travailleurs en réadaptation. Institut de Recherche en Santé et Sécurité du Travail du Québec, R-082.

Ricard G, Allaire, M. (2003). Statistiques sur les affections vertébrales 1999-2002. Commission de la santé et de la sécurité du travail. Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information. Service de la statistique. Septembre.

Ricard G, Allaire, M. (2003). Statistiques sur les lésion en «ITE» du système musculo-squelettique 1999-2002. Commission de la santé et de la sécurité du travail. Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information. Service de la statistique. Novembre.

ANNEXE

Tableau 1 : Répartition de la clientèle en réadaptation pour les lésions survenues en 2001 et 2002

		2001	2002	Total
Sexe				
Femme	N	1 696	1 772	3 468
	%	31,4	31,2	31,3
Homme	N	3 708	3 916	7 624
	%	68,6	68,8	68,7
Groupe d'âge				
15-19 ans	N	44	56	100
	%	0,8	1,0	0,9
20-24 ans	N	293	269	562
	%	5,4	4,7	5,1
25-34 ans	N	1 005	996	2 001
	%	18,6	17,5	18,0
35-44 ans	N	1 762	1 771	3 533
	%	32,6	31,1	31,9
45-54 ans	N	1 481	1 630	3 111
	%	27,4	28,7	28,0
55 ans et +	N	819	966	1 785
	%	15,2	17,0	16,1
Secteur industriel				
Primaire	N	260	268	528
	%	4,8	4,7	4,8
Secondaire	N	2 443	2 534	4 977
	%	45,2	44,5	44,9
Tertiaire	N	2 701	2 886	5 587
	%	50,0	50,7	50,4
Type de lésion				
Maux de dos	N	1 760	1 883	3 643
	%	32,6	33,1	32,8
Lésions en « ITE »	N	689	735	1 424
	%	12,7	12,9	12,8
Autres	N	2 955	3 070	6 025
	%	54,7	54,0	54,3
Total	N	5 404	5 688	11 092
	%	100,0	100,0	100,0

Tableau 2 : Ventilation des jeunes en réadaptation selon le sexe

		Femme			Homme		
		2001	2002	Total	2001	2002	Total
Groupe d'âge							
15-19 ans	N	12	9	21	32	47	79
	%	0,7	0,5	0,6	0,9	1,2	1,0
20-24 ans	N	103	98	201	190	171	361
	%	6,1	5,5	5,8	5,1	4,4	4,7
Total	N	115	107	222	222	218	440
	%	6,8	6,0	6,4	6,0	5,6	5,7

Tableau 3 : Répartition des cinq secteurs d'activité économique les plus représentés en réadaptation selon le sexe

Secteur d'activité économique		Femme			Secteur d'activité économique		Homme		
		2001	2002	Total			2001	2002	Total
1. Services de santé et services sociaux	N	316	387	703	1. Entrepreneurs spécialisés	N	482	476	958
	%	18,6	21,8	20,3		%	13,0	12,2	12,6
2. Restauration	N	130	122	252	2. Transports	N	328	283	611
	%	7,7	6,9	7,3		%	8,8	7,2	8,0
3. Commerce de détail des aliments, boissons, médicaments ou ta	N	129	113	242	3. Industries du bois	N	243	249	492
	%	7,6	6,4	7,0		%	6,6	6,4	6,5
4. Industries des aliments	N	111	106	217	4. Commerce de détail de véhicules automobiles, pièces et accessoires	N	168	186	354
	%	6,5	6,0	6,3		%	4,5	4,7	4,6
5. Industries de l'habillement	N	69	77	146	5. Industries de la fabrication des produits métalliques	N	160	170	330
	%	4,1	4,3	4,2		%	4,3	4,3	4,3

Tableau 4 : Comparaison des dossiers indemnisés et en réadaptation selon le sexe et l'âge

		Autres	Réadaptation	Total
Sexe				
Femme	N	68 789	3 468	72 257
	%	26,7	31,3	26,8
Homme	N	189 260	7 624	196 884
	%	73,3	68,7	73,2
Groupe d'âge				
15-19 ans	N	10 939	100	11 039
	%	4,2	0,9	4,1
20-24 ans	N	32 110	562	32 672
	%	12,4	5,1	12,1
25-34 ans	N	60 198	2 001	62 199
	%	23,3	18,0	23,1
35-44 ans	N	75 092	3 533	78 625
	%	29,1	31,9	29,2
45-54 ans	N	57 305	3 111	60 416
	%	22,2	28,0	22,4
55 ans et +	N	22 402	1 785	24 187
	%	8,7	16,1	9,0
Total	N	258 049	11 092	269 141
	%	100,0	100,0	100,0

Tableau 5 : Répartition des dossiers indemnisés pour les secteurs d'activité économique les plus représentés

Secteur d'activité économique		Autres	Réadaptation	Total
1. Entrepreneurs spécialisés	N	11 058	969	12 027
	%	4,3	8,7	4,5
2. Services de santé et services sociaux	N	28 336	879	29 215
	%	11,0	7,9	10,9
3. Transports	N	11 515	665	12 180
	%	4,5	6,0	4,5
4. Industries du bois	N	13 156	574	13 730
	%	5,1	5,2	5,1
5. Industries des aliments	N	14 851	524	15 375
	%	5,8	4,7	5,7
6. Commerce de détail des aliments, boissons, médicaments ou tabac	N	8 513	389	8 902
	%	3,3	3,5	3,3
7. Commerce de détail de véhicules automobiles, pièces et accessoires	N	7 456	387	7 843
	%	2,9	3,5	2,9
8. Industries de la fabrication des produits métalliques	N	11 324	370	11 694
	%	4,4	3,3	4,3
9. Restauration	N	8 365	364	8 729
	%	3,2	3,3	3,2
10. Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	N	3 713	322	4 035
	%	1,4	2,9	1,5
11. Services aux entreprises	N	7 004	304	7 308
	%	2,7	2,7	2,7

Tableau 6 : Répartition des dossiers indemnisés selon les grands groupes professionnels

Grand groupe Professionnel		Autres	Réadaptation	Total
Directeurs, administrateurs et personnel assimilé	N	1 293	58	1 351
	%	0,5	0,5	0,5
Travailleurs des sciences naturelles, techniques et mathématiques	N	1 471	49	1 520
	%	0,6	0,4	0,6
Travailleurs spécialisés des sciences sociales et secteurs connexes	N	883	30	913
	%	0,3	0,3	0,3
Membres du clergé et assimilés	N	8	2	10
	%	0,0	0,0	0,0
Enseignants et personnel assimilé	N	5 719	148	5 867
	%	2,2	1,3	2,2
Personnel médical, techniciens de la santé et travailleurs assimilés	N	16 237	410	16 647
	%	6,3	3,7	6,2
Professionnels des domaines artistique et littéraire et personnel assimilé	N	699	21	720
	%	0,3	0,2	0,3
Travailleurs spécialisés des sports et loisirs	N	462	11	473
	%	0,2	0,1	0,2
Personnel administratif et travailleurs assimilés	N	11 713	426	12 139
	%	4,5	3,8	4,5
Travailleurs spécialisés dans la vente	N	11 985	454	12 439
	%	4,6	4,1	4,6
Travailleurs spécialisés dans les services	N	24 161	830	24 991
	%	9,4	7,5	9,3
Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs	N	1 799	91	1 890
	%	0,7	0,8	0,7
Pêcheurs, chasseurs, trappeurs et travailleurs assimilés	N	87	12	99
	%	0,0	0,1	0,0
Travailleurs forestiers et bûcherons	N	1 780	116	1 896
	%	0,7	1,0	0,7
Mineurs, carriers, foreurs de puits et travailleurs assimilés	N	1 086	82	1 168
	%	0,4	0,7	0,4
Travailleurs des industries de transformation	N	3 839	101	3 940
	%	1,5	0,9	1,5
Travailleurs des industries de transformation	N	15 770	548	16 318
	%	6,1	4,9	6,1
Usineurs et travailleurs des secteurs connexes	N	11 209	315	11 524
	%	4,3	2,8	4,3
Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	N	32 123	1 114	33 237
	%	12,4	10,0	12,3
Travailleurs du bâtiment	N	12 844	705	13 549
	%	5,0	6,4	5,0
Personnel d'exploitation des transports	N	11 513	554	12 067
	%	4,5	5,0	4,5
Manutentionnaires et travailleurs assimilés, n.c.a.	N	46 784	1 353	48 137
	%	18,1	12,2	17,9
Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines	N	5 527	183	5 710
	%	2,1	1,6	2,1
Travailleurs non classés ailleurs	N	21 152	845	21 997
	%	8,2	7,6	8,2
Non codé	N	17 905	2 634	20 539
	%	6,9	23,7	7,6
Total	N	258 049	11 092	269 141
	%	100,0	100,0	100,0

Tableau 7 : Répartition des dossiers indemnisés pour les sous-groupes professionnels les plus représentés

Sous-groupe Professionnel	Autres Réadaptation		Total
1. Manutentionnaires et travailleurs assimilés, n.c.a.	N 46 784	1 353	48 137
	% 18,1	12,2	17,9
2. Travailleurs non-classés ailleurs	N 16 009	663	16 672
	% 6,2	6,0	6,2
3. Autres travailleurs du bâtiment	N 9 017	557	9 574
	% 3,5	5,0	3,6
4. Personnel d'exploitation des transports routiers	N 10 728	529	11 257
	% 4,2	4,8	4,2
5. Mécaniciens et réparateurs, à l'exception des électriciens	N 11 028	348	11 376
	% 4,3	3,1	4,2
6. Travailleurs spécialisés dans la préparation des aliments	N 8 777	305	9 082
	% 3,4	2,7	3,4
7. Autres travailleurs spécialisés dans les services	N 5 669	242	5 911
	% 2,2	2,2	2,2
8. Vendeurs de biens de consommation	N 6 284	233	6 517
	% 2,4	2,1	2,4
9. Autres travailleurs spécialisés dans la vente	N 4 980	190	5 170
	% 1,9	1,7	1,9
10. Non code	N 17 905	2 634	20 539
	% 6,9	23,7	7,6

Tableau 8 : Répartition des dossiers indemnisés pour les professions les plus représentées

Profession	Autres Réadaptation Total			
1. Manœuvres manutentionnaires & travailleurs assimilés	N	40 121	1 115	41 236
	%	15,5	10,1	15,3
2. Camionneurs	N	8 459	475	8 934
	%	3,3	4,3	3,3
3. Infirmières, aides-infirmières et garçons de salle d'hôpital	N	12 384	287	12 671
	%	4,8	2,6	4,7
4. Travailleurs spécialisés & associés à l'industrie des aliments et boissons	N	5 879	228	6 107
	%	2,3	2,1	2,3
5. Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles	N	5 837	209	6 046
	%	2,3	1,9	2,2
6. Charpentiers en charpentes bois & travailleurs assimilés	N	3 052	173	3 225
	%	1,2	1,6	1,2
7. Chauffeurs-livreurs	N	4 074	157	4 231
	%	1,6	1,4	1,6
8. Concierges, employés des services domestiques & nettoyage	N	2 917	151	3 068
	%	1,1	1,4	1,1
9. Chefs et cuisiniers	N	4 795	149	4 944
	%	1,9	1,3	1,8
10. Caissiers	N	2 651	126	2 777
	%	1,0	1,1	1,0
<i>Code absent</i>	N	17 905	2 634	20 539
	%	6,9	23,7	7,6

Tableau 9 : Répartition des dossiers indemnisés pour la nature des lésions les plus représentées

Nature de la lésion	Autres Réadaptation Total			
1. Entorse, foulure, déchirure	N	90 178	3 169	93 347
	%	34,9	28,6	34,7
2. Fracture (comprend dent cassée)	N	12 177	889	13 066
	%	4,7	8,0	4,9
3. Tendinite	N	15 077	872	15 949
	%	5,8	7,9	5,9
4. Ecchymose, contusion	N	32 174	624	32 798
	%	12,5	5,6	12,2
5. Épicondylite, épitrochléite	N	4 027	309	4 336
	%	1,6	2,8	1,6

Tableau 10 : Répartition des dossiers indemnisés pour les sous-catégories du genre d'accident les plus représentées

Sous-catégorie du genre d'accident	Autres Réadaptation Total		
1. Effort excessif	N 48 803	2 114	50 917
	% 18,9	19,1	18,9
2. Réaction du corps	N 40 134	1 290	41 424
	% 15,6	11,6	15,4
3. Chute à un niveau inférieur	N 12 531	816	13 347
	% 4,9	7,4	5,0
4. Chute au même niveau	N 16 188	705	16 893
	% 6,3	6,4	6,3
5. Mouvement répétitif	N 7 672	609	8 281
	% 3,0	5,5	3,1
6. Frappé par un objet	N 29 136	579	29 715
	% 11,3	5,2	11,0
7. Coincé ou écrasé par de l'équipement ou des objets	N 15 340	478	15 818
	% 5,9	4,3	5,9
8. Heurter un objet	N 19 060	336	19 396
	% 7,4	3,0	7,2
9. Exposition substances caustiques, nocives ou allergènes	N 4 410	252	4 662
	% 1,7	2,3	1,7
10. Réaction du corps et effort, n.c.a.	N 7 341	231	7 572
	% 2,8	2,1	2,8

Tableau 11 : Répartition des dossiers indemnisés selon la catégorie du genre d'accident

Catégorie du genre d'accident	Autres		Réadaptation	Total
Réactions du corps et efforts	N	78 795	1 555	80 350
	%	32,8	18,4	32,3
Chutes	N	30 552	1 625	32 177
	%	12,7	19,2	12,9
Contacts avec des objets ou de l'équipement	N	106 002	4 334	110 336
	%	44,1	51,2	44,4
Exposition à des substances ou à des environnements nocifs	N	13 964	393	14 357
	%	5,8	4,6	5,8
Accidents de transport	N	3 363	201	3 564
	%	1,4	2,4	1,4
Feux et explosions	N	218	12	230
	%	0,1	0,1	0,1
Voies de faits et actes violents	N	3 986	207	4 193
	%	1,7	2,4	1,7
Autres événements ou expositions	N	3 262	131	3 393
	%	1,4	1,5	1,4
Total	N	240 142	8 458	248 600
	%	100,0	100,0	100,0

Tableau 12 : Répartition des dossiers indemnisés pour les sous-catégories du siège les plus représentées

Sous-catégorie de siège		Autres	Réadaptation	Total
1. Dos (col. vertébrale, moelle épinière)	N	65 016	3 315	68 331
	%	25,2	29,9	25,4
2. Épaules (clavicule et omoplate)	N	18 541	1 521	20 062
	%	7,2	13,7	7,5
3. Jambe(s)	N	18 511	919	19 430
	%	7,2	8,3	7,2
4. Sièges multiples	N	10 328	901	11 229
	%	4,0	8,1	4,2
5. Bras	N	14 970	886	15 856
	%	5,8	8,0	5,9
6. Doigt(s), ongle(s), non précisés	N	33 164	694	33 858
	%	12,9	6,3	12,6
7. Poignet(s)	N	10 179	482	10 661
	%	3,9	4,3	4,0
8. Siège interne du cou, non précisé	N	7 304	370	7 674
	%	2,8	3,3	2,9
9. Systèmes corporels	N	5 090	369	5 459
	%	2,0	3,3	2,0
10. Main(s), sauf doigt(s) seulement	N	11 978	344	12 322
	%	4,6	3,1	4,6

Tableau 13 : Répartition des dossiers indemnisés selon le type de lésion

Type de lésion		Autres	Réadaptation	Total
Maux de dos	N	71 432	3 643	75 075
	%	27,7	32,8	27,9
Lésions en « ITE »	N	23 968	1 424	25 392
	%	9,3	12,8	9,4
Autres	N	162 649	6 025	168 674
	%	63,0	54,3	62,7
Total	N	258 049	11 092	269 141
	%	100,0	100,0	100,0

Tableau 14 : Répartition des types de lésion en réadaptation selon le sexe et l'âge

		Type de lésion			Total
		Maux de dos	Lésions en « ITE »	Autres	
Sexe					
Femme	N	1 050	662	1 756	3 468
	%	30,3	19,1	50,6	100,0
Homme	N	2 593	762	4 269	7 624
	%	34,0	10,0	56,0	100,0
Groupe d'âge					
15-19 ans	N	16	6	78	100
	%	16,0	6,0	78,0	100,0
20-24 ans	N	145	46	371	562
	%	25,8	8,2	66,0	100,0
25-34 ans	N	712	229	1 060	2 001
	%	35,6	11,4	53,0	100,0
35-44 ans	N	1 293	460	1 780	3 533
	%	36,6	13,0	50,4	100,0
45-54 ans	N	1 012	453	1 646	3 111
	%	32,5	14,6	52,9	100,0
55 ans et +	N	465	230	1 090	1 785
	%	26,1	12,9	61,1	100,0
Total	N	3 643	1 424	6 025	11 092
	%	32,8	12,8	54,3	100,0

Tableau 15 : Gravité des lésions selon certaines caractéristiques

		Nombre de jours APIPP*	
Sexe			
Femme	Moyenne	456,3	5,6
	Médiane	491,0	3,3
	<i>N</i>	3 411	2 460
Homme	Moyenne	489,9	9,2
	Médiane	554,3	4,4
	<i>N</i>	7 464	6 085
Groupe d'âge			
15-19 ans	Moyenne	409,9	17,3
	Médiane	438,8	5,75
	<i>N</i>	100	76
20-24 ans	Moyenne	434,5	8,7
	Médiane	460,0	3,85
	<i>N</i>	554	411
25-34 ans	Moyenne	480,0	7,5
	Médiane	537,0	3,3
	<i>N</i>	1 965	1 511
35-44 ans	Moyenne	483,5	7,4
	Médiane	534,0	3,3
	<i>N</i>	3 486	2 632
45-54 ans	Moyenne	467,4	8,0
	Médiane	516,2	4,4
	<i>N</i>	3 030	2 422
55 ans et +	Moyenne	509,4	9,7
	Médiane	572,0	5,01
	<i>N</i>	1 740	1 493
Secteur industriel			
Primaire	Moyenne	523,8	11,3
	Médiane	589,0	5,5
	<i>N</i>	513	417
Secondaire	Moyenne	472,0	8,7
	Médiane	532,0	4,3
	<i>N</i>	4852	3861
Tertiaire	Moyenne	481,7	7,3
	Médiane	534,5	3,3
	<i>N</i>	5510	4267

		Nombre de jours	APIPP*
Type de lésion			
Maux de dos	Moyenne	497,2	5,6
	Médiane	550,0	2,2
	<i>N</i>	3 610	2 781
Lésions en « ITE »	Moyenne	428,3	5,5
	Médiane	457,4	3,3
	<i>N</i>	1 360	981
Autres	Moyenne	480,2	10,2
	Médiane	545,0	5,8
	<i>N</i>	5 905	4 783
Total	Moyenne	479,4	8,2
	Médiane	536,0	3,8
	<i>N</i>	10 875	8 545

*. Atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique

Tableau 16 : Gravité des lésions selon le revenu annuel des travailleurs

		Nombre de jours	APIPP*
Revenu annuel des travailleurs			
Moins de 15 000\$	Moyenne	367,5	5,5
	Médiane	316,0	2,7
	<i>N</i>	398	300
15 000\$ à 25 000\$	Moyenne	500,7	7,2
	Médiane	554,0	3,3
	<i>N</i>	3809	2968
25 000\$ à 35 000\$	Moyenne	473,5	7,9
	Médiane	521,0	4,0
	<i>N</i>	2955	2264
35 000\$ à 45 000\$	Moyenne	470,1	8,2
	Médiane	518,0	4,4
	<i>N</i>	1692	1316
45 000\$ et plus	Moyenne	491,7	10,7
	Médiane	566,2	4,9
	<i>N</i>	1961	1553
Total	Moyenne	482,0	8,1
	Médiane	539,0	3,9
	<i>N</i>	10815	8401

*. Atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique

Tableau 17 : Gravité des lésions selon la masse salariale des entreprises

		Nombre de jours	APIPP*
Masse salariale des entreprises			
Moins de 200 000\$	Moyenne	573,2	9,5
	Médiane	621,0	4,8
	<i>N</i>	2372	1916
200 000\$ à 1 000 000\$	Moyenne	516,9	8,6
	Médiane	576,0	3,3
	<i>N</i>	2752	2174
1 000 000\$ à 5 000 000\$	Moyenne	470,0	7,3
	Médiane	516,0	3,3
	<i>N</i>	2769	2147
5 000 000\$ à 15 000 000\$	Moyenne	391,7	7,3
	Médiane	384,5	3,4
	<i>N</i>	1410	1086
15 000 000\$ et plus	Moyenne	366,2	7,6
	Médiane	338,0	3,3
	<i>N</i>	1567	1217
Total	Moyenne	479,3	8,2
	Médiane	536,0	3,8
	<i>N</i>	10870	8540

*. Atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique

Tableau 18 : Nombre de jours indemnisés et taux d'APIPP pour les six grands groupes professionnels présentant les taux les *plus* élevés

Grand groupe Professionnel		Jours	APIPP*
1. Travailleurs des sciences naturelles, techniques et mathématiques	Moyenne	460,5	13,0
	Médiane	504,5	3,3
	N	48	39
2. Travailleurs du bâtiment	Moyenne	527,7	12,2
	Médiane	595,8	5,8
	N	700	564
3. Travailleurs forestiers et bûcherons	Moyenne	507,7	11,4
	Médiane	568,0	5,8
	N	115	94
4. Usineurs et travailleurs des secteurs connexes	Moyenne	468,6	10,7
	Médiane	508,0	4,4
	N	305	259
5. Mineurs, carriers, foreurs de puits et travailleurs assimilé	Moyenne	534,4	10,1
	Médiane	567,0	5,8
	N	73	68
6. Travailleurs des industries de transformation	Moyenne	372,7	10,3
	Médiane	339,3	3,7
	N	627	476
Total	Moyenne	479,4	8,2
	Médiane	536,0	3,8

*. Atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique

Tableau 19 : Nombre de jours indemnisés et taux d'APIPP pour les six grands groupes professionnels présentant les taux les *moins* élevés

Grand groupe Professionnel	Jours APIPP*		
1. Personnel médical, techniciens de la santé et travailleurs assimilés	Moyenne	384,3	4,3
	Médiane	358,0	2,2
	N	405	282
2. Personnel administratif et travailleurs assimilés	Moyenne	447,7	5,9
	Médiane	467,0	4,4
	N	419	317
3. Travailleurs spécialisés dans les services	Moyenne	476,0	6,4
	Médiane	517,0	3,3
	N	823	644
4. Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et La réparation	Moyenne	430,7	6,4
	Médiane	455,0	3,3
	N	1071	891
5. Travailleurs spécialisés dans la vente	Moyenne	468,4	6,6
	Médiane	533,5	3,4
	N	450	358
6. Manutentionnaires et travailleurs assimilés, n.c.a.	Moyenne	432,7	7,0
	Médiane	435,0	3,3
	N	1326	1055
Total	Moyenne	479,4	8,2
	Médiane	536,0	3,8

*. Atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique

Tableau 20 : Gravité des lésions selon les secteurs d'activité économique les plus représentés

Nombre de jours indemnisés		Taux d'APIPP*	
Secteur d'activité économique		Secteur d'activité économique	
1. Entrepreneurs spécialisés	Moyenne 577,7 Médiane 621,0 N 962	1. Mines	Moyenne 15,5 Médiane 5,8 N 81
2. Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	Moyenne 573,0 Médiane 610,0 N 89	2. Autres services publics	Moyenne 12,8 Médiane 3,3 N 62
3. Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	Moyenne 571,6 Médiane 624,5 N 320	3. Industries de première transformation des métaux	Moyenne 11,8 Médiane 5,8 N 110
4. Exploitation forestière et services forestiers	Moyenne 547,9 Médiane 603,0 N 186	4. Commerce de gros de produits divers	Moyenne 11,8 Médiane 5,0 N 91
5. Commerce de détail de véhicules automobiles, pièces et accessoires	Moyenne 547,1 Médiane 604,6 N 380	5. Agriculture	Moyenne 11,0 Médiane 5,5 N 109
6. Commerce de gros de machines, matériel et fournitures	Moyenne 545,9 Médiane 600,0 N 90	6. Entrepreneurs spécialisés	Moyenne 10,5 Médiane 5,8 N 767
7. Restauration	Moyenne 543,8 Médiane 591,8 N 363	7. Industries du bois	Moyenne 9,9 Médiane 4,4 N 435
8. Commerce de gros de produits divers	Moyenne 539,5 Médiane 600,0 N 111	8. Services aux entreprises	Moyenne 9,9 Médiane 4,4 N 230

Nombre de jours indemnisés		Taux d'APIPP*	
Secteur d'activité économique		Secteur d'activité économique	
9. Hébergement	Moyenne 523,7	9. Transports	Moyenne 9,8
	Médiane 588,0		Médiane 4,4
	<i>N</i> 157		<i>N</i> 518
10. Transports	Moyenne 516,6	10. Exploitation forestière	Moyenne 9,1
	Médiane 579,0		Médiane 4,6
	<i>N</i> 655		<i>N</i> 149

*. Atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique

Tableau 21 : Répartition des dossiers indemnisés selon la période totale d'indemnisation

Durée		Autres¹⁹	Réadaptation	Total
0 à 3 mois	N	67 486	443	67 929
	%	70,4	4,1	63,6
3 à 6 mois	N	13 866	557	14 423
	%	14,5	5,1	13,5
6 à 12 mois	N	8 362	1 388	9 750
	%	8,7	12,8	9,1
12 à 24 mois	N	4 717	3 427	8 144
		4,9	31,6	7,6
plus de 24 mois		1 497	5 014	6 511
	%	1,6	46,3	6,1
Total	N	95 928	10 829	106 757
	%	100,0	100,0	100,0

Tableau 22 : Ventilation des dossiers en réadaptation selon le délai entre l'événement et le premier paiement de type de réadaptation

Durée	Réadaptation	
0 à 3 mois	N	410
	%	4,8
3 à 6 mois	N	1 095
	%	12,9
6 à 12 mois	N	3 394
	%	40,1
12 à 24 mois	N	3 414
	%	40,4
plus de 24 mois	N	145
	%	1,7
Total	N	8 458
	%	100,0

¹⁹ La date de fin des versements d'indemnités de remplacement de revenu (IRR) n'est pas comptabilisé pour les périodes de 14 jours et moins. Ce qui explique le grand nombre de valeurs manquantes.

Tableau 23 : Période totale d'indemnisation selon certaines caractéristiques

		Durée en mois					Total
		0 à 3 mois	4 à 6 mois	7 à 12 mois	13 à 24 mois	plus de 24 mois	
Sexe							
Femme	N	142	165	465	1 217	1 407	3 396
	%	4,2	4,9	13,7	35,8	41,4	100,0
Homme	N	301	392	923	2 210	3 607	7 433
	%	4,0	5,3	12,4	29,7	48,5	100,0
Groupe d'âge							
15-19 ans	N	9	7	23	24	34	97
	%	9,3	7,2	23,7	24,7	35,1	100,0
20-24 ans	N	29	43	100	179	201	552
	%	5,3	7,8	18,1	32,4	36,4	100,0
25-34 ans	N	80	98	256	692	835	1 961
	%	4,1	5,0	13,1	35,3	42,6	100,0
35-44 ans	N	118	161	442	1 163	1 586	3 470
	%	3,4	4,6	12,7	33,5	45,7	100,0
45-54 ans	N	137	171	379	975	1 360	3 022
	%	4,5	5,7	12,5	32,3	45,0	100,0
55 ans et +	N	70	77	188	394	998	1 727
	%	4,1	4,5	10,9	22,8	57,8	100,0
Secteur industriel							
Primaire	N	17	19	52	137	287	512
	%	3,3	3,7	10,2	26,8	56,1	100,0
Secondaire	N	221	257	623	1 510	2 238	4 849
	%	4,6	5,3	12,8	31,1	46,2	100,0
Tertiaire	N	205	281	713	1 780	2 489	5 468
	%	3,7	5,1	13,0	32,6	45,5	100,0
Type de lésion							
Maux de dos	N	129	151	453	1 202	1 664	3 599
	%	3,6	4,2	12,6	33,4	46,2	100,0
Lésions en « ITE »	N	55	75	182	470	580	1 362
	%	4,0	5,5	13,4	34,5	42,6	100,0
Autres	N	259	331	753	1 755	2 770	5 868
	%	4,4	5,6	12,8	29,9	47,2	100,0
Total	N	443	557	1 388	3 427	5 014	10 829
	%	4,1	5,1	12,8	31,6	46,3	100,0

Tableau 24 : Nombre de jours indemnisés selon certaines caractéristiques

		Nombre de jours que l'individu a touché des indemnités				Total
		1-90 jours	91-365 jours	366-730 jours	731 jours et +	
Sexe						
Femme	N	314	967	1 602	524	3 407
	%	9,2	28,4	47,0	15,4	100,0
Homme	N	601	1 829	3 702	1 330	7 462
	%	8,1	24,5	49,6	17,8	100,0
Groupe d'âge						
15-19 ans	N	15	31	42	12	100
	%	15,0	31,0	42,0	12,0	100,0
20-24 ans	N	59	167	262	66	554
	%	10,6	30,1	47,3	11,9	100,0
25-34 ans	N	158	498	1 000	308	1 964
	%	8,0	25,4	50,9	15,7	100,0
35-44 ans	N	262	900	1 740	581	3 483
	%	7,5	25,8	50,0	16,7	100,0
45-54 ans	N	288	822	1 401	517	3 028
	%	9,5	27,1	46,3	17,1	100,0
55 ans et +	N	133	378	859	370	1 740
	%	7,6	21,7	49,4	21,3	100,0
Secteur industriel						
Primaire	N	27	107	291	88	513
	%	5,3	20,9	56,7	17,2	100,0
Secondaire	N	461	1 247	2 318	823	4 849
	%	9,5	25,7	47,8	17,0	100,0
Tertiaire	N	427	1 442	2 695	943	5 507
	%	7,8	26,2	48,9	17,1	100,0
Type de lésion						
Maux de dos	N	254	855	1 869	630	3 608
	%	7,0	23,7	51,8	17,5	100,0
Lésions en « ITE »	N	173	399	596	191	1 359
	%	12,7	29,4	43,9	14,1	100,0
Autres	N	488	1 542	2 839	1 033	5 902
	%	8,3	26,1	48,1	17,5	100,0
Total	N	915	2 796	5 304	1 854	10 869
	%	8,4	25,7	48,8	17,1	100,0

Tableau 25 : Taille de l'entreprise selon le type de dossier

		Autres	Réadaptation	Total
Masse salariale des entreprises				
Moins de 200 000\$	N	25 973	2 389	28 362
	%	10,1	21,5	10,5
200 000\$ à 1 000 000\$	N	50 438	2 777	53 215
	%	19,6	25,0	19,8
1 000 000\$ à 5 000 000\$	N	71 547	2 822	74 369
	%	27,7	25,5	27,6
5 000 000\$ à 15 000 000\$	N	45 946	1 458	47 404
	%	17,8	13,2	17,6
15 000 000 et plus	N	64 038	1 641	65 679
	%	24,8	14,8	24,4
Total	N	257 942	11 087	269 029
	%	100,0	100,0	100,0

Tableau 26 : Répartition des dossiers indemnisés selon la masse salariale des entreprises et les secteurs industriels

	Masse salariale des entreprises		Autres	Réadaptation	Total
Secteur industriel					
Primaire	Moins de 200 000\$	N	1 987	184	2 171
		%	25,4	34,8	26,0
	200 000\$ à 1 000 000\$	N	1 755	128	1 883
		%	22,5	24,2	22,6
	1 000 000\$ à 5 000 000\$	N	1 956	108	2 064
		%	25,0	20,5	24,7
	5 000 000\$ à 15 000 000\$	N	1 127	69	1 196
		%	14,4	13,1	14,3
	15 000 000\$ et plus	N	990	39	1 029
		%	12,7	7,4	12,3
Total	N	7 815	528	8 343	
	%	100,0	100,0	100,0	
Secondaire	Moins de 200 000\$	N	9 487	921	10 408
		%	8,4	18,5	8,8
	200 000\$ à 1 000 000\$	N	21 374	1 254	22 628
		%	18,9	25,2	19,1
	1 000 000\$ à 5 000 000\$	N	37 919	1 494	39 413
		%	33,5	30,0	33,3
	5 000 000\$ à 15 000 000\$	N	23 297	759	24 056
		%	20,6	15,3	20,3
	15 000 000\$ et plus	N	21 282	545	21 827
		%	18,8	11,0	18,4
Total	N	113 359	4 973	118 332	
	%	100,0	100,0	100,0	
Tertiaire	Moins de 200 000\$	N	14 499	1 284	15 783
		%	10,6	23,0	11,1
	200 000\$ à 1 000 000\$	N	27 309	1 395	28 704
		%	20,0	25,0	20,2
	1 000 000\$ à 5 000 000\$	N	31 672	1 220	32 892
		%	23,2	21,8	23,1
	5 000 000\$ à 15 000 000\$	N	21 522	630	22 152
		%	15,7	11,3	15,6
	15 000 000\$ et plus	N	41 766	1 057	42 823
		%	30,5	18,9	30,1
Total	N	136 768	5 586	142 354	
	%	100,0	100,0	100,0	

Tableau 27 : Nombre de jours indemnisés selon la masse salariale de l'entreprise

Masse salariale de l'entreprise		Nombre de jours que l'individu a touché des indemnités				Total
		1-90 jours	91-365 jours	366-730 jours	731 jours et +	
Moins de 200 000\$	N	65	400	1 326	581	2 372
	%	7,1	14,3	25,0	31,6	21,8
200 000\$ à 1 000 000\$	N	132	654	1 426	540	2 752
	%	14,4	23,4	26,8	29,4	25,3
1 000 000\$ à 5 000 000\$	N	248	711	1 382	428	2 769
	%	27,0	25,4	26,0	23,3	25,5
5 000 000\$ à 15 000 000\$	N	203	475	598	134	1 410
	%	22,1	17,0	11,3	7,3	13,0
15 000 000\$ et plus	N	271	559	581	156	1 567
	%	29,5	20,0	10,9	8,5	14,4
Total	N	919	2 799	5 313	1 839	10 870
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 28 : Répartition des types de lésion en réadaptation selon la masse salariale des entreprises

Secteur industriel	Type de lésion			Total	
		Maux de dos	Lésions en « ITE » Autres		
Primaire					
Moins de 200 000\$	N	49	15	120	184
	%	26,6	8,2	65,2	100,0
200 000\$ à 1 000 000\$	N	30	8	90	128
	%	23,4	6,3	70,3	100,0
1 000 000\$ à 5 000 000\$	N	31	10	67	108
	%	28,7	9,3	62,0	100,0
5 000 000\$ à 15 000 000\$	N	16	11	42	69
	%	23,2	15,9	60,9	100,0
15 000 000\$ et plus	N	5	4	30	39
	%	12,8	10,3	76,9	100,0
Total	N	131	48	349	528
	%	24,8	9,1	66,1	100,0
Secondaire					
Moins de 200 000\$	N	245	72	604	921
	%	26,6	7,8	65,6	100,0
200 000\$ à 1 000 000\$	N	362	161	731	1 254
	%	28,9	12,8	58,3	100,0
1 000 000\$ à 5 000 000\$	N	423	264	807	1 494
	%	28,3	17,7	54,0	100,0
5 000 000\$ à 15 000 000\$	N	226	149	384	759
	%	29,8	19,6	50,6	100,0
15 000 000\$ et plus	N	156	121	268	545
	%	28,6	22,2	49,2	100,0
Total	N	1 412	767	2 794	4 973
	%	28,4	15,4	56,2	100,0
Tertiaire					
Moins de 200 000\$	N	408	133	743	1 284
	%	31,8	10,4	57,9	100,0
200 000\$ à 1 000 000\$	N	542	160	693	1 395
	%	38,9	11,5	49,7	100,0
1 000 000\$ à 5 000 000\$	N	501	137	582	1 220
	%	41,1	11,2	47,7	100,0
5 000 000\$ à 15 000 000\$	N	251	60	319	630
	%	39,8	9,5	50,6	100,0
15 000 000\$ et plus	N	397	119	541	1 057
	%	37,6	11,3	51,2	100,0
Total	N	2 099	609	2 878	5 586
	%	37,6	10,9	51,5	100,0

Tableau 29 : Nombre de jours indemnisés selon le revenu annuel des travailleurs

Revenu annuel des travailleurs		Nombre de jours que l'individu a touché des indemnités				Total
		1-90 jours	91-365 jours	366-730 jours	731 jours et +	
Moins de 15 000\$	N	56	166	171	5	398
	%	6,5	5,9	3,2	0,3	3,7
15 000\$ à 25 000\$	N	227	934	1 974	674	3 809
	%	26,4	33,4	37,1	36,6	35,2
25 000\$ à 35 000\$	N	260	784	1 404	507	2 955
	%	30,3	28,0	26,4	27,6	27,3
35 000\$ à 45 000\$	N	165	429	807	291	1 692
	%	19,2	15,3	15,2	15,8	15,6
45 000\$ et plus	N	151	486	961	363	1 961
	%	17,6	17,4	18,1	19,7	18,1
Total	N	859	2 799	5 317	1 840	10 815
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 30 : Caractéristiques de la clientèle en réadaptation déclarée inemployable

	Fréquence	Pourcentage
Sexe		
Femme	30	20,3
Homme	118	79,7
Groupe d'âge		
15-19 ans	0	0,0
20-24 ans	1	0,7
25-34 ans	5	3,4
35-44 ans	15	10,1
45-54 ans	42	28,4
55 ans et +	85	57,4
Secteur industriel		
Primaire	8	5,4
Secondaire	73	49,3
Tertiaire	67	45,3
Type de lésion		
Maux de dos	38	25,7
Lésions en «ITE»	9	6,1
Autres	101	68,2
Total	148	100,0

Tableau 31 : Région de résidence de la clientèle en réadaptation déclarée inemployable

Région de résidence	Fréquence	Pourcentage
Montréal	41	27,7
Montréal	33	22,3
Québec	9	6,1
Mauricie -Centre du Québec	12	8,1
Chaudière-Appalache	5	3,4
Saguenay- Lac St-Jean	4	2,7
Etrie	1	0,7
Abiti-Témiscamingue	10	6,8
Laurentides	12	8,1
Lanaudière	5	3,4
Laval	9	6,1
Gaspésie - îles de la Madeleine	2	1,4
Bas St-Laurent	2	1,4
Outaouais	3	2,0
Total	148	100,0

Tableau 32 : Comparaison des dossiers indemnisés et en réadaptation selon la catégorie du dossier

Catégorie de dossier	Autres		Réadaptation	Total
Accident professionnel	N	241 275	8 529	249 804
	%	93,5	76,9	92,8
Accident professionnel - Décès	N	242	17	259
	%	0,1	0,2	0,1
Accident professionnel - Rechute	N	7 768	1 462	9 230
	%	3,0	13,2	3,4
Maladies professionnelles	N	8 164	891	9 055
	%	3,2	8,0	3,4
Maladies professionnelles - Décès	N	56	9	65
	%	0,0	0,1	0,0
Maladies professionnelles - Rechute	N	544	184	728
	%	0,2	1,7	0,3
Total	N	258 049	11 092	269 141
	%	100,0	100,0	100,0

Tableau 33 : Région de résidence de la clientèle en réadaptation

		2001	2002	Total
Région de résidence				
Montréal	N	965	1 077	2 042
	%	17,9	18,9	18,4
Montérégie	N	1 142	1 235	2 377
	%	21,1	21,7	21,4
Québec	N	385	441	826
	%	7,1	7,8	7,4
Mauricie -Centre du Québec	N	416	402	818
	%	7,7	7,1	7,4
Chaudière-Appalache	N	315	309	624
	%	5,8	5,4	5,6
Saguenay- Lac St-Jean	N	111	135	246
	%	2,1	2,4	2,2
Estrie	N	276	259	535
	%	5,1	4,6	4,8
Abiti-Témiscamingue	N	213	217	430
	%	3,9	3,8	3,9
Laurentides	N	357	399	756
	%	6,6	7,0	6,8
Lanaudière	N	335	345	680
	%	6,2	6,1	6,1
Laval	N	284	308	592
	%	5,3	5,4	5,3
Gaspésie - îles de la Madeleine	N	108	95	203
	%	2,0	1,7	1,8
Bas St-Laurent	N	153	156	309
	%	2,8	2,7	2,8
Côte-Nord	N	85	66	151
	%	1,6	1,2	1,4
Outaouais	N	259	244	503
	%	4,8	4,3	4,5
Total	N	5 404	5 688	11 092
	%	100,0	100,0	100,0

Tableau 34 : Gravité des lésions selon la région de résidence

Région de résidence		Nombre de jours	APIPP
Montréal	Moyenne	510,5	7,7
	Médiane	565,0	3,3
	<i>N</i>	2 016	1 670
Montérégie	Moyenne	469,3	7,6
	Médiane	525,0	3,45
	<i>N</i>	2 339	1 863
Québec	Moyenne	484,6	7,8
	Médiane	532,0	4,4
	<i>N</i>	809	570
Mauricie -Centre du Québec	Moyenne	447,9	9,5
	Médiane	478,8	4,4
	<i>N</i>	808	606
Chaudière-Appalache	Moyenne	390,2	9,2
	Médiane	349,0	4,4
	<i>N</i>	591	472
Saguenay- Lac St-Jean	Moyenne	546,2	12,2
	Médiane	593,8	6,85
	<i>N</i>	242	179
Estrie	Moyenne	388,1	8,8
	Médiane	365,0	4,4
	<i>N</i>	503	372
Abiti-Témiscamingue	Moyenne	467,2	8,1
	Médiane	529,0	3,9
	<i>N</i>	419	327
Laurentides	Moyenne	540,6	9,5
	Médiane	579,5	4,4
	<i>N</i>	752	573
Lanaudière	Moyenne	501,7	7,0
	Médiane	563,9	3,3
	<i>N</i>	660	561
Laval	Moyenne	447,7	6,8
	Médiane	494,0	3,3
	<i>N</i>	583	446
Gaspésie - îles de la Madeleine	Moyenne	548,2	10,1
	Médiane	621,7	4,4
	<i>N</i>	201	155
Bas St-Laurent	Moyenne	441,7	10,2
	Médiane	453,0	5,1
	<i>N</i>	302	222
Côte-Nord	Moyenne	475,0	6,9
	Médiane	556,0	3,3
	<i>N</i>	147	119
Outaouais	Moyenne	529,4	7,0
	Médiane	581,0	3,3
	<i>N</i>	503	410
Total	Moyenne	479,4	8,2
	Médiane	536,0	3,8
	<i>N</i>	10 875	8 545

*. Atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique

Tableau 35 : Nombre de jours indemnisés selon la région de résidence

Bureau régional		Nombre de jours que l'individu a touché des indemnités				Total
		1-90 jours	91-365 jours	366-730 jours	731 jours et +	
Montréal	N	140	428	1 059	389	2 016
	%	15,2	15,3	19,9	21,1	18,5
Montérégie	N	201	634	1 148	356	2 339
	%	21,9	22,7	21,6	19,3	21,5
Québec	N	51	220	392	146	809
	%	5,5	7,9	7,4	7,9	7,4
Mauricie -Centre du Québec	N	75	255	366	112	808
	%	8,2	9,1	6,9	6,1	7,4
Chaudière-Appalache	N	103	196	204	88	591
	%	11,2	7,0	3,8	4,8	5,4
Saguenay- Lac St-Jean	N	12	38	148	44	242
	%	1,3	1,4	2,8	2,4	2,2
Estrie	N	91	161	195	56	503
	%	9,9	5,8	3,7	3,0	4,6
Abiti-Témiscamingue	N	40	108	212	59	419
	%	4,4	3,9	4,0	3,2	3,9
Laurentides	N	29	146	414	163	752
	%	3,2	5,2	7,8	8,9	6,9
Lanaudière	N	47	164	322	127	660
	%	5,1	5,9	6,1	6,9	6,1
Laval	N	63	162	265	93	583
	%	6,9	5,8	5,0	5,1	5,4
Gaspésie - îles de la Madeleine	N	8	38	113	42	201
	%	0,9	1,4	2,1	2,3	1,8
Bas St-Laurent	N	25	103	134	40	302
	%	2,7	3,7	2,5	2,2	2,8
Côte-Nord	N	15	36	75	21	147
	%	1,6	1,3	1,4	1,1	1,4
Outaouais	N	19	110	270	104	503
	%	2,1	3,9	5,1	5,7	4,6
Total	N	919	2 799	5 317	1 840	10 875
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0